

Chapitre 1 – La France dans le nouveau paysage stratégique

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p>La situation de la France dans le paysage stratégique est remarquablement décrite, au sein de l'Europe et au regard des menaces et des risques qui pèsent sur le continent. Son histoire et sa position exceptionnelle avec ses possessions d'outre-mer lui donnent également un rôle mondial dans une économie désormais « mondialisée ». La France est partie intégrante de constructions institutionnelles : Conseil de sécurité de l'ONU, OTAN, Union européenne et a souscrit de nombreux partenariats stratégiques ou de défense.</p>	<p>Face aux responsabilités de la France - telles qu'elles sont rappelées - la dimension de son outil militaire, objet de nouvelles réductions, apparaît en contradiction sur un plan strictement opérationnel et en termes capacitaires. <i>Ce point sera développé plus longuement au chapitre 7 sur les moyens de la stratégie, c'est le défaut majeur de ce Livre blanc qui repose beaucoup sur l'incantatoire.</i></p>

## Chapitre 2 – Les fondements de la stratégie de défense et de sécurité nationale

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p>La réflexion développée par le Livre blanc met l'accent sur la stratégie de défense et de sécurité nationale. Stratégie de défense avec trois priorités judicieusement bien différenciées : protection, dissuasion et intervention.</p> <p>La stratégie de sécurité nationale repose sur une approche globale de gestion des menaces et des risques.</p> <p>« La dissuasion nucléaire est l'ultime garantie de notre souveraineté »</p> <p>La sécurité collective est réaffirmée par notre rôle autant comme membre de l'Alliance atlantique (l'OTAN) que de l'Union européenne. Notre coopération privilégiée avec l'Allemagne (Traité de l'Elysée) ou avec le Royaume-Uni (Traité de <i>Lancaster House</i>) et nos partenariats avec d'autres Etats membres de l'UE s'appuient sur des convergences stratégiques entre Européens, sans omettre leurs conséquences sur l'industrie de défense qui pourrait aller vers davantage de spécialisations européennes.</p>	<p>L'analyse globale des menaces et des risques, dont tous n'appellent pas des réponses de nature militaire, peine cependant à clarifier la pensée sur ce qui relèverait d'une réponse justement militaire d'autres qui susciteraient évidemment des réponses plus civiles (d'ordre diplomatique, de sécurité intérieure, ou même techniques comme pour la cyberdéfense, etc.).</p> <p>Ce juste rappel laisse cependant sur notre faim quant à notre stratégie nucléaire face aux désordres mondiaux qui se lèvent. Il manque une réflexion prospective sur l'arme nucléaire, sa finalité et son efficacité.</p> <p>Si l'on ne peut que souscrire à l'adhésion aux Traités, fruits d'intérêts communs entre européens et Alliés, le LB ne lève pas l'ambiguïté qui pèse sur le terme de « souveraineté » ; s'agit-il de souveraineté <u>strictement nationale</u> s'exerçant dans un ensemble européen qui nous est solidaire ou d'une <u>souveraineté européenne</u> que ce document n'approfondit pas et auquel il fait une référence constante dans tous ses chapitres ?</p> <p>Les <i>spécialisations européennes</i> évoquées ne donnent pas non plus lieu à développements alors qu'elles seraient lourdes de conséquences sur nos appareils militaires respectifs et, en particulier, sur notre souveraineté nationale et notre autonomie autant de décision que d'action. On peut y voir une source de contradictions possibles et, à tout le moins, de confusion, notamment pour « <i>garantir l'indépendance de la France et assurer la protection de sa population</i> » (sic).</p>

## Chapitre 3 – L'état du monde

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p>Partant de la <b>crise économique et financière</b> considérée comme une <i>rupture de portée globale</i> dont un des risques serait de favoriser certains réflexes de refus, dans les opinions publiques, d'une mondialisation non maîtrisée, le Livre blanc passe en revue la situation issue des <b>révolutions arabes</b> auxquelles s'ajoutent les tensions intercommunautaires et interconfessionnelles du <b>Moyen-Orient</b>. L'évolution stratégique des <b>Etats-Unis</b> est analysée dans deux directions : le constat que l'Europe n'est plus le cœur de la confrontation stratégique mondiale, alors que l'Asie et le Pacifique deviennent d'une importance stratégique vitale pour les Etats-Unis.</p> <p><b>L'Europe connaît une crise multiforme</b>, de l'euro après la crise financière, qui obère sa capacité de rayonnement et d'influence en proportion de son faible taux de croissance et du vieillissement de sa population, de son système de gouvernance, des équilibres politiques en son sein et finalement d'une fragilisation du soutien des opinions publiques à sa propre construction.</p> <p>Le constat d'une perméabilité de l'Europe aux menaces d'origine extérieure est bien analysé, dans un monde instable et chaotique, même si une conflagration majeure semble peu probable.</p> <p>Des <b>menaces de la force</b> se font jour, alimentées par l'augmentation importante et rapide des dépenses militaires et des arsenaux conventionnels qui font craindre de nouveaux conflits entre Etats (en Asie principalement). La Russie qui redonne la priorité au budget de la défense et à son économie renoue avec une politique de puissance.</p>	<p>A partir de cette brillante recension de l'état du monde, le LB reste modeste dans les développements que l'Etat pourrait conduire pour prévenir et parer les risques et les menaces ainsi analysés. Notamment, en matière de défense, le risque de conflagration majeure est nié (cf. plus loin, les contrats opérationnels des forces). En matière de sécurité nationale ou intérieure, le terrorisme, les cyber-attaques ne sont pas mieux traités par des développements qui auraient été utiles pour la stratégie des moyens envisagée. S'il cite « les révolutions arabes », le LB n'évoque rien de l'islamisme radical qui ignore les frontières et fédère des solidarités disparates. Cette menace réelle nécessiterait une prise en compte explicite autant sur le plan de la sécurité extérieure qu'intérieure.</p> <p>Là encore, la question européenne nous laisse sur notre faim, tout en ayant à l'esprit que la compréhension par nos partenaires européens des problèmes de sécurité les concernant - et donc, la défense de l'Europe - reste très éloignée de la nôtre et n'aide pas à clarifier une question à laquelle la France, seule, ne peut répondre.</p> <p>Au-delà de la description des menaces, le LB ne se prononce pas sur les réponses, ou militaires, ou civiles qu'il conviendrait d'apporter.</p> <p>Les <b>menaces de la force</b> comme les <b>risques de la faiblesse</b>, au-delà de la beauté des formules justement décrites, ne font que ressortir avec plus de crudité l'état de l'appareil militaire aux termes des réorganisations et des réductions de ses moyens annoncées dans le chapitre qui traite de la stratégie de mise en œuvre... (leitmotiv de notre analyse, au risque de lasser !).</p>

La **prolifération nucléaire et celle des vecteurs** (d'armes de destruction), les **arsenaux chimiques** existants, les **capacités informatiques offensives** concourent à l'instabilité générale et laissent prévoir un monde en profonde recomposition au terme d'instabilités croissantes.

D'un autre côté, les **risques de la faiblesse** de certains Etats pourraient mettre en cause les bases même de l'ordre international. La plupart de ces Etats se trouvent sur le flanc Sud de l'Europe, en Afrique subsaharienne et sont au centre de nouvelles convoitises des pays émergents (BRIC).

Autant de menaces et de risques qui se trouvent amplifiés par la **mondialisation**, qui brouille le paysage traditionnel, augmente les facteurs d'inégalité et provoque l'explosion des flux matériels et immatériels et la diffusion des technologies. Le **terrorisme** comme les trafics illégaux trouvent dans ce contexte des voies d'actions diverses.

Enfin, le **cyberespace** est devenu désormais un *champ de confrontation* à part entière aux multiples possibilités d'agression. Sans oublier dans nos sociétés de plus en plus urbanisées, les risques naturels, sanitaires et technologiques, tous risques qui incitent dans leur ensemble à une réévaluation des priorités de l'Etat et des réponses adaptées.

Si l'analyse est fouillée et pertinente, les conclusions sur les moyens d'y parer restent assez pauvres et ne distinguent pas vraiment les politiques à suivre concernant les voies et moyens de l'appareil militaire et de son homologue de sécurité.

Même remarque que ci-dessus.

## Chapitre 4 – Les priorités stratégiques

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p>Les <b>priorités stratégiques</b> sont mieux exprimées que dans le précédent Livre blanc. Les armées se voient ainsi attribuer à partir des cinq « fonctions » précédentes, trois « missions » : <b>protection du territoire national, dissuasion et intervention.</b></p> <p>La réorganisation de l'espace en <b>cercles d'intérêt stratégique</b> couvre de manière opportune, du plus près au plus éloigné, l'ensemble des zones où les armées pourraient intervenir avec davantage de réalisme que précédemment. Les priorités sont présentées en « valeur » décroissante du territoire national, à l'Europe et à son pourtour, à la Méditerranée (dont le Proche-Orient), enfin à l'Afrique jusqu'au Golfe de Guinée (cf. page 82) et... le reste du monde.</p>	<p>En anticipant sur la politique des moyens analysée plus loin, le Livre blanc ne tranche rien ; en dépit des réductions budgétaires envisagées, il prône un nucléaire immuable qui ne pourra se maintenir qu'en contraignant davantage des moyens classiques déjà insuffisants et sans pour autant restaurer les capacités opérationnelles défailtantes. C'est un des reproches majeurs qu'inspire ce LB.</p> <p>Cf. ci-dessus.</p>

## Chapitre 5 – L'engagement de la France dans l'Alliance atlantique et dans l'Union européenne

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p>Le LB confirme nos engagements dans l'Alliance atlantique et au sein de l'Union européenne. Le sujet est traité avec pertinence et rappelle que ces deux ensembles ne sont pas en concurrence, militairement parlant mais aussi au titre de la sécurité collective.</p>	<p>S'agissant de l'une comme de l'autre, les développements du LB se veulent pragmatiques et réalistes, sans pour autant tracer des voies novatrices ou des arguments <i>progressistes</i> pour renforcer essentiellement les capacités militaires des Etats européens et donc celles des Alliances. Les nouvelles réductions imposées aux armées, de même ampleur que celles de nos partenaires européens, ne vont pas dans un sens favorable. L'incantation sur « les interdépendances mutuelles librement consenties » que ce soit mutualisation ou partage capacitaire (<i>pooling and sharing</i>) entre partenaires européens aurait mérité d'être développée pour en montrer les limites structurelles, qu'elles soient de nature politique ou technique. D'autant que ces concepts qui se veulent novateurs sont, en réalité, déjà mis en œuvre, par défaut et de fait (i.e. sans l'avoir voulu) pour un bon nombre de capacités opérationnelles qui sont détenues seulement par deux ou trois Etats membres. Beaucoup de fonctions ne sont déjà plus en l'état d'être mutualisées ou partagées, tant elles sont sinistrées chez la plupart de nos partenaires. La raison majeure de cette situation découle de l'absence d'une vision réellement commune du besoin de se défendre et de la volonté de réaliser ensemble l'outil de défense adéquat.</p>

## Chapitre 6 – La mise en œuvre de la stratégie

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p>Le Livre blanc restructure avec pertinence les priorités de notre stratégie : <b>protection, dissuasion et intervention</b>, à partir d'un cadre clair pour les forces de défense et de sécurité.</p> <p>Les efforts portent sur la fonction <b>connaissance et anticipation</b> avec l'élaboration d'une <i>stratégie nationale du renseignement</i>, une coopération renforcée des différents services concernés avec une priorité affichée sur le renseignement intérieur et la <i>mutualisation</i> des moyens techniques d'acquisition du renseignement (priorité à l'espace, aux drones, à l'alerte précoce, à la cyberdéfense...).</p> <p>L'accent est mis également sur la <b>prospective</b> sur les crises et les ruptures potentielles.</p> <p><b>Concernant la protection du territoire et de la population</b>, l'accent est mis sur l'anticipation et la planification des réponses. Les pouvoirs publics doivent préparer des <i>plans opérationnels d'intervention</i> qui s'appuieront sur <i>l'inventaire des moyens</i> qui devront être sollicités. Une coopération étroite entre civils et militaires est prônée dont dépendra un <i>entraînement commun</i> entre forces armées et forces de sécurité. Le ministère de la défense apporte son concours, intervenant en <i>complément</i> de l'autorité civile ou au titre des dispositifs permanents (maritime et défense aérienne) qu'il entretient. La défense antimissile de théâtre est réaffirmée avec l'alerte avancée.</p>	<p>L'ambiguïté déjà à l'œuvre dans le LB de 2008 perdure dans ce chapitre entre deux domaines, sécurité et défense, qui, s'ils sont complémentaires en termes de sécurité nationale, répondent cependant à des catégories d'engagement de moyens qui doivent rester bien différenciées, l'une sur l'action militaire, l'autre sur les objectifs de sécurité intérieure.</p> <p>Le LB n'indique aucune méthode sur cette ambition prospective qui reste ainsi en suspens, alors qu'elle devrait conduire à dimensionner l'outil militaire et de sécurité.</p> <p>Il manque à ce chapitre une claire définition et un partage des responsabilités précis des forces (militaires et de sécurité) sur un sujet aussi essentiel qui est le cœur même de la responsabilité régaliennne de l'Etat. Considérer, en ce domaine, les armées réduites à un <i>concours</i> de moyens ne prédispose pas à envisager le pire dans le cadre d'une situation d'instabilité généralisée sur le territoire. L'organisation de l'Etat, pourtant prévu dans des textes législatifs et réglementaires, que d'aucuns estiment sans doute inappropriés ou dépassés, n'est pas même évoquée. Le sujet est partiellement traité en termes de <i>coopérations interservices</i>, de <i>plans opérationnels</i>, etc., mais le sujet dans sa dimension paroxystique - qui n'a rien d'improbable et qui devrait être envisagée - est éludé.</p>

En matière de **prévention**, qui requiert une capacité d'anticipation, le (pré)positionnement de forces militaires est à nouveau réaffirmé, soit par des déploiements navals permanents soit sur des implantations terrestres aux Emirats arabes unis et sur plusieurs points en Afrique (où une « conversion de ces implantations sera réalisée » sic ?).

La fonction **d'intervention** a fait l'objet d'une louable clarification et d'une codification des différents types d'opérations :

- les opérations conduites de façon autonome,
- les opérations en coalition, dans le cadre de l'UE ou de l'OTAN dont la France aurait le *leadership*,
- les opérations en coalition où la France contribue, sans assurer le commandement.

Ces opérations relèvent, soit de la coercition, soit de la gestion de crise. Dans ce dernier cas, la résolution de la crise doit procéder d'une *approche intégrée dans laquelle volets civil et militaire sont étroitement imbriqués*.

L'ensemble des fonctions : connaissance-anticipation, prévention, protection et intervention, n'est traité que dans le cadre de la résolution des crises et uniquement sous cet angle. L'engagement majeur – la guerre pour faire simple – n'est plus la donnée dimensionnante. Implicitement, on peut comprendre que la dissuasion serait l'unique garant de la survie de la Nation face à la menace existentielle. Ce concept, cependant, nous renvoie à l'hypothèse toujours crédible d'un contournement de notre dissuasion, d'autant que la partie conventionnelle de notre défense ne sera plus en mesure de le contrarier. Bien évidemment, cette lacune fondamentale, ou ce déni, explique les réductions déjà conduites et celles à venir. Nous sommes, là, devant un pari sur l'avenir.

*L'imbrication* des volets, civil et militaire, ne plaide pas pour un partage clair des responsabilités le moment venu sur un théâtre d'opérations. Il aurait été bien venu que le phasage des actions sur un terrain de crise soit mieux décrit entre l'action militaire et son accompagnement par des moyens civils (ce qui était dénommé *les actions civilo-militaires*, domaine notamment qui reste le point faible de la France en comparaison de la manière d'agir du monde anglo-saxon). Cette question devrait conduire à réfléchir sur les buts politiques et militaires de nos engagements (cf. plus loin, l'approche globale de gestion des crises extérieures).



## Chapitre 7 – Les moyens de la stratégie

*Pour les armées, ce chapitre est le cœur du sujet et de leur avenir. C'est pourquoi, il donne lieu à une analyse plus développée et plus critique. Il révèle le hiatus grandissant entre les volontés politiques affichées, auxquelles on ne peut que souscrire, et une stratégie de réalisation des moyens de l'outil militaire qui conduit à réduire sans réelle justification opérationnelle les capacités des armées et, parallèlement, le rôle et les attributions de la hiérarchie militaire.*

<i>Points positifs</i>	<i>Points négatifs</i>
<p style="text-align: center;"><b><u>Les données financières</u></b></p> <p>Comme en 2008, la défense se voit attribuer un montant de crédits, en deux étapes, chacune encadrée par une loi de programmation militaire, l'ensemble pour les douze prochaines années. Des <b>recettes exceptionnelles</b>, non quantifiées, sont également prévues, <b>incluses</b> dans les montants affichés, vraisemblablement à hauteur de 5 à 6 Mds€ (valeur estimée). Les montants annoncés - s'ils sont en <u>retrait de plus de 30 milliards d'euros</u> jusqu'en 2020 par rapport aux données financières du précédent Livre blanc de 2008 - ont le mérite d'exister et permettront de mesurer la bonne tenue des engagements, présidentiels et gouvernementaux.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Le contrat opérationnel et le modèle d'armée</u></b></p> <p>Quatre principes directeurs ont le mérite d'être mis en avant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'autonomie stratégique</b> est rappelée avec justesse. De manière louable, les facteurs de cette autonomie sont évoqués.</li> <li>- La <b>cohérence du modèle d'armée</b> est adaptée aux <b>scénarios prévisibles d'engagement</b> des forces.</li> </ul>	<p>L'arithmétique proposée comporte un certain flou au regard des déclarations d'avant l'été du Président de la République comme du ministre de la défense, dès la 1<sup>ère</sup> année d'exécution de la LPM 2014-2019. En effet, la LFI 2014 serait dotée de 31,4 Mds€<sub>2014</sub> (avec des recettes exceptionnelles à hauteur de 1,8 Md€), alors que la moyenne annuelle sur la LPM serait de 29,9 Mds€<sub>2013</sub>... Il plane une réelle ambiguïté sur les chiffres, la prise en compte de l'inflation, le taux d'actualisation annuel ou, <i>a contrario</i>, une reconduction à « valeur 0 % » d'un même montant sur la durée de la loi. Enfin, on constate une grande discrétion sur l'origine exacte et le calendrier des recettes exceptionnelles. <b>Tout ceci a été précisé depuis par le projet de loi de programmation militaire 2014-2019.</b> Nous y reviendrons dans une nouvelle lettre d'information.</p> <p>On peut déplorer que ces principes ne soient là, dans les faits, que pour répondre à la dureté budgétaire des temps, plus qu'au réalisme des besoins futurs.</p> <p>Le discours sera jugé sur les actes conduisant à la réalisation des moyens de l'autonomie...</p> <p>Concernant la cohérence du modèle, le lecteur reste frustré par <b>l'absence de description des dits-scénarios</b> (le LB de 1994 les décrivait parfaitement).</p>

- Le **principe de différenciation des forces** fait une apparition remarquée. Sa vertu est d'expliquer *a priori* le manque de moyens, notamment ceux qui concourent à la réalisation des armements.

- Le **principe de mutualisation des capacités rares et critiques** au bénéfice de plusieurs missions.

#### Les contrats opérationnels des armées.

Une clarification louable permet de distinguer les **missions permanentes des conjoncturelles**. Elle conduit à définir des contrats opérationnels quantifiés qui sont une référence solide pour composer les forces et les doter de moyens, selon la nature des missions.

La cohérence du modèle demeure donc un acte de foi, d'autant qu'ont été évacuées les hypothèses d'engagement les plus embarrassantes comme le conflit majeur ou l'instabilité généralisée sur le territoire national !

Ce qui est présenté comme une nouveauté, n'est en fait que la reconnaissance de ce que pratiquent déjà depuis de longues années les armées françaises. L'armée de terre, en particulier, est déjà construite sur ce principe, entre forces dites *lourdes*, *intermédiaires* et *légères*... la différenciation repose essentiellement sur des dotations d'équipements différents, le plus souvent appelées par les économies budgétaires plus que par la nature des missions. Concrètement, ce principe découle principalement des retards imposés pour des raisons budgétaires au renouvellement des équipements et de la nécessité de faire durer les anciennes générations de matériels (aucune loi de programmation militaire n'a été exécutée intégralement depuis leur existence). La nouveauté tient plus à une différenciation voulue désormais, là où elle n'était jusqu'à présent que subie... Mais, le fait de l'écrire officiellement justifie désormais sur le plan doctrinal le sous-équipement de certaines unités...

Autre principe déjà mis en œuvre, par bon sens et réalisme, pour des fonctions opérationnelles indifférentes à la nature de la mission. Une mutualisation poussée à l'extrême peut cependant nous interdire de répondre au contrat opérationnel sur plusieurs théâtres simultanés, les moyens mutualisés n'ayant pas le don d'ubiquité...

**Il n'est pas question d'effectuer, ici, une analyse fine des contrats et du modèle d'armée** qui demanderait un long développement. Nous nous bornerons à quelques observations d'ensemble et à relever les lacunes saillantes ou les contradictions des contrats eux-mêmes avec les moyens financiers prévus, lesquels seront affinés par la future loi de programmation militaire.

<p>Les <b>missions permanentes</b> relèvent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la dissuasion,</li> <li>- la protection à partir des postures permanentes de sûreté terrestre (contrat 10.000 h.), aérienne (défense aérienne) et maritime,</li> <li>- la prévention : déploiements navals et implantations en Afrique et aux Emirats arabes unis,</li> <li>- la fonction de connaissance et d'anticipation (satellites, drones, interception des radiocommunications),</li> <li>- la capacité de réaction autonome aux crises à partir d'un échelon national d'urgence de 5.000 h. en alerte qui permettra de mettre sur pied une force interarmées de réaction immédiate (FIRI) de 2.300 h.) et une action immédiate par moyens aériens.</li> </ul> <p>Les <b>missions non permanentes</b>, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <u>opérations de gestion de crise</u>, dans la durée sur deux ou trois théâtres distincts (dont un comme contributeur majeur), à hauteur globale de 6.000 à 7.000 h. de forces terrestres, notamment, et 10 avions de combat ;</li> <li>- en sus, sous préavis de six mois, <u>une opération de coercition</u> majeure, en assurant tout ou partie du commandement avec 15.000 h. des forces terrestres, 45 avions de combat, le porte-avions, 2 bâtiments de projection et de commandement, etc.</li> </ul> <p>Chaque opération verra la participation de forces spéciales et de moyens navals adaptés, des moyens de commandement et de soutien logistique associés.</p> <p><b><u>Le modèle d'armée.</u></b></p> <p><u>Les capacités de commandement</u> de niveau stratégique et opératif seront renforcées avec la capacité de Nation-cadre et le contrôle national des forces engagées. Les commandements tactiques (terre, air et mer) sont conservés, capables d'un engagement majeur, au sein de l'OTAN en</p>	<p>Une première remarque, s'agissant d'un Livre blanc sur la défense <b>et</b> la sécurité nationale a trait à la grande absence, une fois encore, de la partie symétrique concernant les forces de sécurité (police et sécurité civile, entre autres). Bien sûr, en matière de renseignement, ces dernières ont été évoquées mais, uniquement par le biais de la coordination (nécessaire) et de la mutualisation des moyens (au détriment des armées, en fait). Nul dimensionnement de ces forces, nulle partition précise entre celles à statut militaire et les autres... Nulle réorganisation non plus, qui n'est réservée qu'aux armées. Nulle dotation budgétaire également. Bref, un titre un tant soit peu usurpé pour ce Livre blanc... qui se complait dans un luxe de détails concernant les armées, de façon cependant hétérogène entre elles. Toutes données, <i>in fine</i>, qui relève de la seule responsabilité du ministre de la défense (et du gouvernement) et non d'une commission d'experts ou de personnalités qualifiées.</p> <p>D'un point de vue militaire, il est flagrant que ce LB n'a opéré <u>aucun choix ou aucun arbitrage</u> sur les capacités et donc sur les moyens associés. Tous les grands programmes sont là, y compris ceux que la précédente LPM n'a pas permis de lancer ou de produire. Il est donc certain que, compte-tenu de la réduction des crédits actée dans le LB, ce dernier est mensonger. Que tout soit réalisé de ce qui est écrit en matière de programmes d'armement, même au détriment qui semble programmé d'une grande part des programmes dits de cohérence opérationnelle - indispensables cependant dans l'exécution des missions opérationnelles - est impossible. Sans compter la pression exercée par le nucléaire, en part relative, sur les investissements qui conduit à un modèle d'armée déséquilibré. Non seulement, nous ne restaurerons pas les capacités défailtantes, mais nous poursuivrons le déclin d'autres fonctions. Le volume de forces associé aux contrats nous condamne, en coalition, à la marginalisation. A titre de comparaison, l'Allemagne, sans dissuasion, devient la plus grande puissance militaire de l'Europe (son budget est déjà, en 2013, supérieur au nôtre).</p>
--	--

<p>particulier.</p> <p>La fonction <u>renseignement</u> est prioritaire et s'appuiera sur une mutualisation des capacités des services et une modernisation des ressources humaines avec effort sur les composantes spatiales et aériennes, l'imagerie et l'interception électromagnétique.</p> <p>Les capacités de <u>cyberdéfense</u> seront développées, ainsi que celles des <u>forces spéciales</u> (effectif et moyens de commandement).</p> <p><u>Les forces terrestres, navales et aériennes</u> sont décrites avec plus ou moins de précision, de manière hétérogène, selon les facteurs de coût qui paraissent les plus contraignants. Le seul mérite du LB est d'annoncer la couleur sur les cibles de matériels et sur une partie de l'effectif (l'armée de terre seulement), même s'il n'appartient pas à un Livre blanc, on peut le penser, d'arrêter l'arithmétique des moyens.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>L'approche globale dans la gestion des crises extérieures.</u></b></p> <p>Le LB développe une théorie d'approche globale pour la gestion de crise, par laquelle les forces d'intervention « <i>doivent être, au plus tôt, complétées par le déploiement de capacités civiles spécialisées</i> ». On ne peut qu'apprécier cette mesure qui corrige un défaut de nos interventions (Bosnie, Kosovo, Afghanistan), lequel profita en priorité aux marchés de reconstruction américains et anglo-saxons.</p>	<p>Les réductions d'effectif ne reposent sur aucune démonstration, autre que budgétaire ; elles seraient même contredites par l'ampleur des contrats opérationnels ou, plus exactement, par la dimension des missions qui incombent aux armées. Aucun facteur opérationnel ou militaire crédible ne justifie l'abaissement du contrat de l'armée de terre de 30.000 h. à 15.000 h. ou de celui de l'armée de l'air de 70 aéronefs de combat à 45.</p> <p>La justification d'une réduction supplémentaire de 24.000 h., après les 54.900 h. de la RGPP est inexistante (dans les faits, il reste 34.000 postes à trouver entre 2014 et 2019). Elle supprime toute marge de manœuvre aux armées dans la réalisation de leur contrat opérationnel et pour contrer les effets néfastes, pourtant dénoncés par le ministre actuel, d'une RGPP appliquée avec brutalité et inconséquence (le logiciel de solde Louvois en est un des exemples les plus démonstratifs). Elle contredit le rôle de la France dans le monde pourtant décrit par le LB avec brio et pertinence.</p> <p>Cette gestion interministérielle des crises, en national déjà et entre Alliés par la suite, devra définir sans ambiguïté le partage des responsabilités sur le théâtre, afin que l'action militaire ne connaisse pas de confusion avec les autres aspects civils de la crise ou ne subisse pas d'intrusion ou d'interférences de la part de sa direction civile. Les actions militaires sont en effet un préalable à toute reconstruction de l'administration du pays en</p>
--	---

Au niveau européen, il est mentionné la nécessité de « mieux intégrer les capacités civiles et militaires de gestion de crise ».

### Les moyens de la prévention et de la gestion des crises sur le territoire national

« *La démarche nationale d'analyse de risque engagée par le précédent LB demeure un chantier prioritaire* ». Le présent LB le rappelle avec justesse. Les armées sont concernées au titre de la posture permanente de sûreté et peuvent renforcer la police et la gendarmerie nationales en tant que de besoin. Sont ainsi concernées, l'action de l'Etat en mer, la sûreté aérienne, la protection de l'espace exo-atmosphérique.

La lutte contre le terrorisme exige de veiller à la continuité des fonctions essentielles de la vie de la Nation, d'importance vitale. S'ajoute désormais, de manière plus pressante et exigeante, la lutte contre la cybermenace. D'autres domaines demandent également une vigilance et une action de la part des organes d'Etat : la prolifération et les trafics d'armes, les trafics de drogue et d'êtres humains. L'Etat peut impliquer les armées dans l'une ou l'autre de ces luttes ou des situations de crise qui en découleraient. Par ailleurs, le dispositif retenu précisera les droits et devoirs des acteurs publics (sans oublier les collectivités territoriales) et privés concernés. Enfin, le LB insiste sur la nécessité de conduire des **exercices gouvernementaux**. Il prône également des capacités de planification interministérielle et un **contrat général interministériel** sous l'égide du SGDSN. Le LB rappelle à juste titre les obligations des armées outre-mer. Enfin, il est noté justement la dimension européenne de la sécurité nationale et le rôle de l'Union européenne qui mériterait une attention particulière.

crise. Cette direction civilo-militaire est d'autant plus délicate en coalition que les intérêts de chaque Etat participant peuvent diverger sur les objectifs et les intérêts nationaux particuliers. La conduite des opérations militaires doit être bien distinguée par sa chaîne propre de commandement et ne doit être déviée de ses objectifs purement militaires. La rédaction concernée du LB est peu directive sur ce point capital.

Ici, il existe un contresens, ou une occultation volontaire, sur l'engagement des armées sur le territoire national, lequel, dans des cas extrêmes, ne pourrait se limiter à agir « *à la demande de l'autorité civile* », même « *sous commandement militaire* », particulièrement dans une situation de crise générale ou de nature insurrectionnelle. Dans un tel cadre, les armées ne devraient intervenir que si tous les moyens civils mis en œuvre n'étaient plus en mesure de maîtriser la situation. Autrement dit, il convient d'avoir à l'esprit, pour éviter toute confusion ou dilution des responsabilités que les armées n'agiraient pas en soutien ou en complément des forces de sécurité intérieure, mais à la place de ces dernières. Il est curieux de constater que des lois et des règlements toujours en vigueur, sont ignorés, sciemment ou inconsciemment, par ceux-là même qui devraient les mettre en œuvre (loi sur l'état de siège, loi sur la défense opérationnelle du territoire). Dans un tel contexte, les armées - l'armée de terre principalement - restent le dernier recours et leur intervention doit clairement signifier le changement d'état et de nature de la crise, afin de restaurer l'Etat dans ses prérogatives. La résilience de la Nation est en cause. Les armées ne peuvent s'exempter de cette mission, elles doivent même s'y préparer, l'occurrence d'une telle situation, même peu probable (?), ne pouvant être passée sous silence. En ce sens, le contrat 10.000 h. des forces terrestres sur le territoire national apparaît décalé par rapport à ce scénario extrême. Il pourrait l'être aussi sur un accident de nature industrielle ou lors d'une catastrophe naturelle de grande ampleur (cf. le scénario Fukushima, avec l'intervention de 100.000 h.

Il relève également les défaillances des ministères civils en la matière, en dépit des recommandations du LB de 2008.

### **Les femmes et les hommes au service de la défense et de la sécurité nationale**

Le LB consacre dix pages sur ce sujet, c'est dire l'importance qu'il revêt à bon escient. Il développe divers domaines touchant les deux ministères de la défense et de l'intérieur. Il rappelle les mutations qu'ont connues les organisations, essentiellement d'ailleurs celle de la défense avec une réduction d'effectif conséquente (54.900 auxquelles s'ajoutent 24.000 nouveaux postes).

Il s'appesantit principalement sur la politique de ressources humaines du ministère de la défense, tout en relevant qu'il convient de conserver le statut spécifique des militaires, encadré par une loi particulière, même si des évolutions touchant ce dernier sont implicitement appelées.

des forces d'auto-défense japonaises).

Sur ce dernier point, on ne peut que regretter l'absence d'arguments plus décisifs ou d'injonctions fermes concernant les forces de police et de sécurité civile.

Cette partie du LB est lourde de sous-entendus. Tout d'abord, l'amalgame permanent qui préside à ce chapitre entre les forces militaires et le personnel civil de la défense ou les forces de police et de sécurité, ne dispose pas à la clarté des intentions. Là encore, le titre du chapitre masque le fait que les développements concernent le seul personnel du ministère de la défense. La réserve opérationnelle dont on connaît les difficultés actuelles ne fait l'objet d'aucune mesure spécifique nouvelle, notamment comme appoint fort en cas de crise intérieure.

Si le statut général des militaires semble confirmé, il apparaît cependant fortement menacé, non dans son principe, mais dans certaines dispositions ou modalités d'application qui tendraient à marginaliser l'état militaire ou à menacer son intégrité et la cohésion interne des armées. En effet, un certain nombre de mesures sont annoncées et sous-tendues par le recentrage des militaires sur les seules fonctions opérationnelles, en les évacuant de la responsabilité de conception et de direction en matière de soutien, d'administration générale et de politique des ressources humaines ; **ce dernier point étant le plus préoccupant**. C'est oublier que seuls les militaires ont l'expertise et la compétence pour concevoir et réaliser la chaîne des moyens concourant à la réalisation des capacités opérationnelles. **Les exclure de ces préoccupations essentielles au profit d'une technostructure civile est une faute contre l'esprit comme une marque de défiance inadmissible**. L'institution militaire, par le sort promis à sa hiérarchie, serait le seul corps de l'Etat à être exclu de la direction et de la

	<p>maitrise de son avenir.</p> <p>Un vaste plan de recomposition du personnel militaire est ainsi conçu au profit des fonctionnaires civils de la défense, appelés à prendre davantage de hautes responsabilités dans les domaines de l'administration et des soutiens en lieu et place des officiers issus des grandes écoles militaires. Le recrutement sous contrat sera privilégié en même temps que le recrutement direct sera fortement réduit. La pyramide des grades sera corrigée au détriment du taux d'encadrement jugé excessif. Ce jugement n'est étayé par aucuns arguments dont on sent bien qu'ils ne relèveraient que de l'ordre budgétaire pour contenir une masse salariale estimée inflationniste et mal maitrisée (on ne savait pas les militaires si bien payés !).</p> <p>Sont annoncées également une gestion rénovée du personnel, sans être plus explicite, par de <i>nouveaux outils de pilotage</i> des ressources humaines et un <i>dispositif adapté de reconversion des officiers</i>. L'objectif clairement affiché de <i>maitrise de la masse salariale</i> semble être le mobile essentiel, en espérant qu'il n'en cache pas un autre plus idéologique ou plus méprisant.</p> <p>Le système de formation est aussi mis en cause, alors qu'il fait la démonstration de sa performance et de sa pertinence au cours des opérations. Ce système est même reconnu et envié par les armées alliées qui nous côtoient sur tous les théâtres où les forces françaises sont engagées avec succès. Il ne fait aucun doute que les opérations d'Afghanistan, de Libye et du Mali, sans oublier la Côte d'Ivoire, auraient été vécues différemment sans les bénéfices attachés à notre système complet d'écoles d'officiers et de sous-officiers.</p> <p>Enfin, la nouvelle gouvernance du ministère de la défense dont la mise en œuvre a débuté cet été est un autre sujet d'inquiétude légitime pour le personnel militaire puisqu'elle vise à remplacer les responsables militaires par des fonctionnaires civils au sein des organismes de soutien et d'administrations en les excluant des postes de conception et de direction.</p>
--	---

Ce sujet fondamental, relatif à la politique du personnel, dont on peut se demander s'il avait vraiment sa place dans un document consacré à la stratégie de sécurité nationale tel que le Livre blanc, demande à lui seul de plus amples développements.

Bien d'autres questions sont susceptibles d'évolution, comme la concertation et le dialogue interne au sein des armées. Le LB ne fait que les annoncer, sans donner d'orientations précises.

Le Livre blanc traite *in fine* de **l'industrie de défense et de sécurité** pour rappeler que cette dernière est une composante essentielle de l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe. Cependant, les réductions budgétaires et une demande en baisse de la part des Etats membres de l'Union européenne, la rendent *surcapacitaire* à défaut de développer sa compétitivité à l'export, hors d'Europe, sujet qui répond désormais à une impérieuse nécessité, non sans observer que des restructurations semblent inévitables en France comme entre Etats membres.

L'Etat entend ainsi préserver les capacités technologiques clefs indispensables à notre autonomie, faire effort sur la recherche et le développement (R&D) et son sous-ensemble, recherche et technologie (R&T), avec un volume *significatif* de crédits (études amont en priorité) au service d'une *politique active*. Une attention particulière sera portée au maintien en condition opérationnelle des équipements avec un partage optimisé entre les activités industrielles et celles qui doivent rester internes aux armées. La synergie européenne doit être développée avec les outils existants : Agence européenne de défense (AED) et Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr). Bien d'autres intentions sont développées que nous n'évoquerons pas ici. Nous terminerons par l'évocation de la volonté de mettre sur pied *une politique interministérielle visant à organiser une filière industrielle de la sécurité*. Cette politique gouvernementale s'accompagnera d'un soutien à l'exportation au bénéfice de nos entreprises du domaine.

\*